

Communiqué de presse

Signature de la Charte pour la fragmentation du Soudan et de la Déclaration du Kufr ouvert à Nairobi !

(Traduit)

Les forces politiques soudanaises, les forces de soutien rapide et certaines factions armées ont signé ce qu'on appelle la « Charte fondatrice du gouvernement d'unité et de paix » dans la capitale kenyane, Nairobi, le samedi 23 Sha'ban 1446 de l'Hégire correspondant au 22/02/2025 de l'ère chrétienne. L'un des points les plus importants de la charte est le suivant : « L'établissement et la construction d'un État démocratique laïque fondé sur la liberté, l'égalité et la justice ». La charte comprend également « L'interdiction de la création de tout parti ou organisation politique sur une base religieuse, ou l'engagement de tout parti ou organisation politique dans une propagande politique basée sur la religion ou la race. En outre, la charte stipule ce qui suit « La mise en place d'un véritable système de gouvernance décentralisé qui reconnaît le droit inhérent de toutes les régions à gérer leurs affaires politiques, économiques et culturelles. »

Nous, Hizb ut Tahrir / Wilayah Soudan, en réponse à ce document criminel, qui cherche à réaliser l'ancien et le nouveau rêve colonial de diviser et de fragmenter le Soudan et d'établir un kufir flagrant, déclarons ce qui suit :

Premièrement : depuis le départ du koufar colonial britannique, le Soudan est gouverné par la laïcité, ce qui signifie la séparation de la religion de la vie, et donc la séparation de la religion de l'État et de la politique. Cependant, cela n'a pas été explicitement indiqué dans les constitutions ; au contraire, elles ont trompé la Oumma avec des phrases vagues telles que : « L'Islam est la religion officielle de l'État » ou « L'Islam est la source principale de la législation », et d'autres déclarations similaires. Mais ce qui est explicitement énoncé dans ce document est une opposition ouverte à Allah et à Son Messager. Allah (swt) dit : **﴿أَلَمْ يَعْلَمُوا أَنَّهُ مَن يُحَادِدِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَأَنَّ لَهُ نَارَ جَهَنَّمَ خَالِدًا فِيهَا ذَلِكَ الْخِزْيُ الْعَظِيمُ﴾** **« Ne savent-ils pas que quiconque s'oppose à Allah et à Son Messager, c'est pour lui le feu de l'Enfer, où il demeurera éternellement ? C'est là le plus grand déshonneur »** [At-Tawba: 63].

Deuxièmement : la clause qui interdit la création d'un parti ou d'une organisation politique sur une base religieuse vise à bloquer la voie à l'établissement de la gouvernance de l'Islam, qu'Allah (swt) a ordonné de manière décisive dans Ses paroles (swt) : **﴿وَأَن أَحْكُم بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ وَاحْذَرْهُمْ أَنْ يَفْتِنُوكَ عَنْ بَعْضِ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ إِلَيْكَ فَإِن تَوَلَّوْا فَاعْلَمْ أَنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ أَن يُصِيبَهُمْ بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ وَإِن كَثِيرًا مِّن نَّاسٍ لَّفَاسِقُونَ﴾** **« Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. »** [Al-Ma'idah:49]. Il dit aussi : **﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾** **« Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »** [An-Nisa:65]. Cette décision doit être établie en tenant compte du fait que le Prophète bien-aimé (saw) a défini le Khilafah Rashidah (califat bien guidé) selon la méthode de la prophétie. Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : **«كَانَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ تَسُوسُهُمُ الْأَنْبِيَاءُ، كُلَّمَا هَلَكَ نَبِيٌّ**

خَلْفَهُ نَبِيٍّ، وَإِنَّهُ لَا نَبِيَّ بَعْدِي، وَسَيَكُونُ خُلَفَاءُ فَيُخْتَارُونَ» قَالُوا: فَمَا تَأْمُرُنَا؟ قَالَ: «فُوا بِبَيْعَةِ الْأَوَّلِ فَالْأَوَّلِ، أَعْطَوْهُمْ حَقَّهُمْ، فَإِنَّ اللَّهَ سَابِلُهُمْ» «Les Bani Isra'ïl étaient gouvernés par les prophètes, et chaque fois qu'un prophète mourait, un autre prenait sa place. Il n'y aura pas de prophète après moi, mais il y aura de nombreux califes ». On lui demanda quel ordre il devait donner et il répondit : « Remplissez le serment d'allégeance de chacun et donnez-leur ce qui leur revient, car Allah les interrogera sur ce qu'il leur a demandé de garder. » (Bukhari et Muslim.)

En outre, le principe fondamental des musulmans est qu'aucun groupement politique n'est autorisé s'il n'est pas fondé sur l'Aqîda islamique. Hizb ut Tahrir déclare dans son projet de constitution pour l'État du Khilafah, qu'il présente à la Oumma : « Article 21 - Les musulmans ont le droit de créer des partis politiques pour demander des comptes aux dirigeants ou pour assumer l'autorité par l'intermédiaire de la Oumma, à condition que leur fondement soit l'Aqîda islamique et que les règles qu'ils adoptent soient basées sur la charia. La création d'un parti ne nécessite aucune licence, et tout groupement politique fondé sur autre chose que l'Islam est interdit. »

Troisièmement : le débat sur un système de gouvernance décentralisé (fédéral) revient essentiellement à diviser le Soudan en petits États, ce qui faciliterait le contrôle par les puissances coloniales. Dans l'Islam, la gouvernance est centralisée, tandis que l'administration est décentralisée. Les articles 16 et 17 du projet de constitution de l'État du Khilafah stipulent : (Article 16 - Le système de gouvernance est un système unitaire et non fédéral). (Article 17 - La gouvernance est centralisée, tandis que l'administration est décentralisée).

Le Prophète (saw) a souligné l'unité de l'État et l'interdiction de sa division et de sa fragmentation en disant : « إِذَا بُويعَ لِخَلِيفَتَيْنِ فَأَقْتُلُوا الْآخَرَ مِنْهُمَا » “ **Lorsque l'on prête serment d'allégeance à deux califes, tuer le second d'entre eux.**” (Rapporté par Muslim) Il (saw) a également dit : « وَمَنْ بَايَعَ إِمَامًا فَأَعْطَاهُ صَفْقَةً يَدِهِ وَتَمَرَةً قَلْبِهِ فَلْيَطْعُهُ إِنْ اسْتَطَاعَ فَإِنْ جَاءَ آخَرَ يُنَازِعُهُ فَاصْرِبُوا عُنُقَ الْآخَرَ » “ **Si quelqu'un prête serment d'allégeance à un imam, en lui donnant sa main en guise de ratification et un accord sincère dans son cœur, il doit lui obéir s'il le peut. Si un autre vient lui disputer le pouvoir, coupez-lui la tête.**” Dans une autre narration : « فَاصْرِبُوهُ بِالسَّيْفِ كَانِنًا : “ **Frappez-le de l'épée, qui que ce soit.**”

En conclusion : Il est de notre devoir - à nous tous - d'être conscients, et plus encore, des plans des koufars coloniaux visant à fragmenter le pays, à éliminer ce qui reste des lois islamiques et à piller les ressources par l'intermédiaire de leurs agents qui ont choisi d'être leurs esclaves plutôt que les serviteurs d'Allah. Nous devons demander des comptes aux politiciens et aux dirigeants, les contraindre à la vérité et barrer la route aux conspirations coloniales en nous hâtant d'établir une gouvernance islamique sous le Khilafah Rashidah, selon la méthode de la Prophétie.

(يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اسْتَجِيبُوا لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمْ لِمَا يُحْيِيكُمْ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ يَحُولُ بَيْنَ الْمَرْءِ وَقَلْبِهِ وَأَنَّهُ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ)

“O vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.” [Al-Anfal:24]

Ibrahim Othman (Abu Khalil)

Porte-parole officiel du Hizb ut Tahrir

dans la Wilayah du Soudan



Tel : 0912240143- 0912377707

E-mail: Spokman_sd@dbzmail.com

Site Web: <http://hizb-sudan.org>

Site Web officiel du Hizb ut-Tahrir :

www.hizb-ut-tahrir.org

Site Web du bureau central des medias du Hizb ut-Tahrir :

www.hizb-ut-tahrir.info